

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le samedi 22 novembre 2014 à 9.00 heures au 18 rue principale Nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénommé, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 9.00 heures.
Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2014-11-196

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé ayant pour sujet;

2.01; Subvention; aide à l'amélioration du réseau router municipal : autorisation pour travaux chemins Bras-Coupé, Lac Lytton;

2.02; Demande à l'école nationale des pompiers pour mandater notre gestionnaire en formation;

Adoptée à l'unanimité

2014-11-197

TRAVAUX DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports Monsieur Robert Poëti nous accorde sur recommandation de notre députée Stéphanie Vallée une subvention de 125,000 \$ pour l'amélioration des chemins Bras-Coupé et Lac Lytton;

CONSIDÉRANT QUE la subvention accordée s'étale sur une période de trois ans; soit 50,000 \$, pour l'exercice 2014-2015, 50,000 \$ pour l'exercice financier 2015-2016 et 25,000 \$ pour l'exercice financier 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux peuvent être exécutés au cours de la première année, le second montant de 50,000 \$ de cette aide financière nous sera versé au cours de l'année budgétaire 2015-2016 et le solde de 25,000 \$ au cours de l'année budgétaire 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE le premier 50,000 \$ doit être dépensé avant le 13 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'autoriser le contremaître en voirie de commencer les travaux de rechargement de zéro-trois-quart sur les chemins du Bras-Coupé et Lac Lytton pour un montant de 50,000 \$.

Adoptée à l'unanimité

2014-11-198

DEMANDE À L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE notre gestionnaire du regroupement de services incendies des municipalités de Montcerf-Lytton, Aumond, Grand-Remous et Ste-Thérèse de la Gatineau a obtenu de l'école nationale des pompiers du Québec ses accréditations comme instructeur pour Pompier 1 et pour autosauvetage;

CONSIDÉRANT la problématique pour le recrutement et la formation des pompiers dans la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont fait des efforts financiers considérables afin de respecter le schéma de couverture de risques en incendie en se dotant d'un service de gestionnaire pour le regroupement;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités désirent obtenir des résultats concrets le plus tôt possible afin de respecter les normes du SCRI;

CONSIDÉRANT QUE pour donner les cours aux pompiers, celui-ci doit être nommé gestionnaire de formation par l'école nationale des pompiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de faire la demande à l'école nationale des pompiers afin que le gestionnaire en incendie Monsieur Benoit Chartrand soit autorisé à donner la formation Pompier 1, et autosauvetage aux pompiers.

Adoptée à l'unanimité

2014-11-199

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 9.30 heures, Monsieur Michel Dénomme propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes,
Directrice, générale/sec.trés.